



Rigaud

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC

PROMULGATION – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 390-02-2025 modifiant le règlement numéro 390-2022 établissant les règles de constitution et de régie interne des comités consultatifs de façon à :**
 - procéder à une révision de la structure actuelle des comités afin de l'actualiser et d'y intégrer de nouveaux comités répondant aux besoins et priorités de la Ville.

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville.

Donné à Rigaud, ce 21 janvier 2026.

- Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
- Ateliers municipaux
34, rue de la Coopérative
- Loisirs et bibliothèque
102, rue Saint-Pierre
- Caserne
7, rue Jules-A.-Desjardins
Tél. : 450 451-0869

Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
Greffière